



MUNICIPALITÉ DE  
**LAC-TREMBLANT-NORD**

---

**INTERDICTION TOTALE DES FEUX À CIEL OUVERT À LAC-TREMBLANT-NORD**

En date du 29 mai 2023, **UNE INTERDICTION DES FEUX À CIEL OUVERT EN FORÊT OU À PROXIMITÉ DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC** a été annoncée par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et la SOPFEU.

L'indice du danger d'incendie étant présentement au niveau « EXTRÊME » pour la région des Laurentides et en raison des conditions climatiques annoncées pour la semaine à venir, **UNE INTERDICTION TOTALE DES FEUX À CIEL OUVERT SERA EN VIGUEUR À LAC-TREMBLANT-NORD JUSQU'À NOUVEL ORDRE.**

**L'INTERDICTION VISE TOUS LES TYPES DE DISPOSITIFS, INCLUANT LES FOYERS EXTÉRIEURS MUNIS DE PARE-ÉTINCELLES, À L'EXCEPTION DES FOYERS AU GAZ NATUREL OU AU PROPANE.**

Dès que le niveau de l'indice de danger d'incendie le permettra, l'interdiction de feux à ciel ouvert sera levée.

La collaboration de tous est essentielle pour que l'interdiction des feux à ciel ouvert soit respectée, cette mesure a pour but de limiter les risques d'incendie de forêt.

→ Afin d'obtenir des mises à jour sur l'état de la situation, veuillez consulter le site internet de la SOPFEU : <https://sopfeu.qc.ca/restrictions/interdiction-de-faire-des-feux-a-ciel-ouvert-en-foret-ou-a-proximite/>

Merci de votre attention!